
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 septembre 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante et conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHANTAL ROSSI,
MAIRESSE SUPPLÉANTE D'ARRONDISSEMENT**

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Yves Deslongchamps, chef de division - Sports et loisirs
M. Guy Matte, régisseur - Sports et loisirs

Étaient aussi présents :

M. Dominique Debrosse, directeur de cabinet en arrondissement
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique au cabinet de la mairesse
M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39
M. Miguel Alston, commandant représentant du poste de quartier 39
Mme Rose-Andrée Hubbard, représentante du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ trente-cinq (35)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 364

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017,
à 19 h.**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot de la Mairesse.

Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Rossi remercie les employés de l'arrondissement de Montréal-Nord qui ont prêté main-forte à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce lors de la tornade survenue en août en août dernier.

Mme Rossi souligne également l'inauguration de la 1^{ère} ruelle verte de l'arrondissement, située entre la rue de Monselet et le boulevard Henri-Bourassa, à l'est du boulevard Saint-Michel et rappelle que ce projet avait été proposé lors des toutes premières éditions de l'événement « Maire / Mairesse d'un jour ».

Mme Rossi informe les citoyens que l'Arctique de Saint-Léonard a modifié son nom pour celui de l'Arctique de Montréal-Nord et a élu domicile dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Elle souligne également le travail réalisé par l'équipe de M. Yves Deslongchamps dans la recherche de solutions afin de respecter l'échéancier de réouverture de l'aréna Garon.

Mme Rossi rappelle la conclusion de l'entente quadripartite, le 28 août dernier, intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Secrétariat à la jeunesse, la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé pour la réalisation du Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse.

Elle informe les citoyens que l'Arrondissement a reçu un prix de l'organisme Relève Montréal pour sa participation dans le projet « Classe Affaires» qui impliquait la réception de 10 jeunes stagiaires de secondaire V. Elle rappelle également que ce projet est en lien avec le Plan d'action Priorité Jeunesse.

Mme Rossi rappelle également que l'arrondissement a accueilli le premier arrêt de la Caravane régionale de l'entrepreneuriat du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) le vendredi 8 septembre dernier au parc Aimé-Léonard et à la MCC.

Mme Rossi présente les membres du conseil d'arrondissement, du personnel de direction de l'arrondissement du cabinet de la mairesse d'arrondissement. Elle souligne également la présence des représentants du poste de quartier 39 et souhaite la bienvenue au nouveau commandant du PDQ 39, M. Miguel Alston.

10 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 15.

Mme Carmen Lahaie

Programme de chats errants en collaboration avec la SPCA – Bilan et encadrement pour les bénévoles souhaités

M. Jean-Pierre Brosseau

Musique au parc Primeau

Mme Céline Laflamme

Musique au parc Primeau

M. Serge Diotte

Musique au parc Primeau

M. Pierre Lacombe

Nettoyage et réaménagement des berges de la rivière des Prairies

M. Paul Champagne

Travaux prévus sur le pont Pie-IX en 2018

M. François Messier

Suivi concernant le garage « Blondin » sur le boulevard Gouin

Mme Malika Ayaya

Espace de stationnement partagé avec un voisin.
Vitesse excessive sur la rue des Narcisses

M. Michel St-André

Projet est à l'étude pour un terrain situé sur le boulevard Industriel près de Pie IX
Lieu de culte sur la rue Hebert

Mme Carmel Antoine-Bessard

Implication de l'arrondissement dans la promotion de l'art littéraire

M. Solo Fugère

Impacts de la braderie sur la rue Pascal les 12 et 13 août
Murale du centenaire

M. Frank lafrancisco

Hauteur des clôtures

M. Guther

Bruit causé par la ventilation à l'école Calixa-Lavallée

Fin de la période de questions à 20 h 30.

CA17 10 365

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 août 2017, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2017, à 9 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 août 2017, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2017, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 366

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1177420002

CA17 10 367

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 août 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1170217011

CA17 10 368

Octroyer à la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER), au montant maximal de 42 747,26 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la portion carrossable de la ruelle verte Monselet, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER), au montant maximal de 42 747,26 \$, taxes incluses, un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la portion carrossable de la ruelle verte Monselet ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1177161007

CA17 10 369

Accorder une contribution financière de 66 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 66 000 \$ à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour la réalisation du projet de revitalisation et de dynamisation des artères commerciales sur les rues de Charleroi, Monselet, Fleury et du boulevard Pie-IX ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1177408002

CA17 10 370

Accorder une contribution financière de 45 000 \$ à Montréal-Nord en santé pour la mise en oeuvre et le suivi du « Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 45 000 \$ à Montréal-Nord en santé pour la mise en oeuvre et le suivi du « Plan d'action collectif de Montréal-Nord - Priorité jeunesse » ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé ;

QUE soit autorisée la directrice d'arrondissement de Montréal-Nord à signer ladite entente ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174233010

CA17 10 371

Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans (PIMJ) et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

Que soit accordée une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la reconduction du projet « Escouade radioactive » soutenu par le Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et par un budget de l'arrondissement de Montréal-Nord dédié à Priorité jeunesse ;

Que soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174988005

CA17 10 372

Accorder une contribution financière de 25 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour la continuité du projet « Pas à pas vers l'intégration - Phase 2 » dans le cadre de l'Entente administrative MIDI-VILLE (2017-2018) pour l'accueil et l'intégration des immigrants et approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 25 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour la continuité du projet « Pas à pas vers l'intégration - Phase 2 » dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants MIDI- Ville (2017 - 2018) ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1174988007

CA17 10 373

Accorder une contribution financière de 20 000 \$ à Montréal-Nord en santé pour 2017-2018 pour soutenir la mise en oeuvre du Plan de développement social 2014-2019 de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 20 000 \$ à Montréal-Nord en santé pour soutenir la mise en oeuvre du Plan de développement social 2014-2019 de Montréal-Nord ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé ;

QUE soit autorisée la directrice d'arrondissement à signer ladite convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177419004

CA17 10 374

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Montréal-Nord en santé afin de concevoir avec l'Arrondissement et d'autres partenaires du milieu, l'élaboration et la mise en oeuvre du plan d'aménagement du Nord-Est, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à Montréal-Nord en santé afin de concevoir avec l'Arrondissement et d'autres partenaires du milieu, l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan d'aménagement du Nord-Est ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé ;

QUE soit autorisée la directrice d'arrondissement à signer ladite convention ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1177419003

CA17 10 375

Accorder une contribution financière de 6 150 \$ aux 16 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 6 150 \$ aux 16 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017 réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 200 \$ au Cercle du 3^e Âge de Montréal-Nord pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 650 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 600 \$ à l'Âge d'or Sainte-Colette pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Lacordaire pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Centre Récréatif Sannicandresi pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine) pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Âge d'or Sainte-Gertrude pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Âge d'or Saint-Vital pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Centre récréatif des aînés haïtiens de Montréal-Nord pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Dijon Le Carignan pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Italo-Québécois pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco (section féminine) pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine) pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section masculine) pour l'année 2017 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177549016

CA17 10 376

Accorder une contribution financière de 5 650 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 5 650 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2017, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle de l'Âge d'or Angélica - Les Cascades pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des Loisirs Portofino inc. pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or des aînés Complexe Guoin-Langelier pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or le Riverain – Les tours Guoin pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Comité des Loisirs Les 2 Colombes pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Comité des Loisirs - Résidence Sault-au-Récollet pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les Tourterelles des Habitations Pelletier pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à Les Loisirs de Fontainebleau pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club de l'Âge d'or de la Résidence du Confort pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Comité des loisirs du Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin (CHSLD) pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ aux Loisirs Bellevue - Résidences Bellevue (Gouin) inc. pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club de l'Âge d'or de la Résidence Caroline pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Comité des Loisirs du Manoir Louise pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Les Habitations Les Boulevards pour l'année 2017 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177549017

CA17 10 377

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Montréal-Nord en santé pour la réalisation du projet Art éphémère - Habillage des clôtures de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI), dans le cadre du projet urbain Corridor vert des 5 écoles, pour l'année 2017, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ à Montréal-Nord en santé pour la réalisation du projet Art éphémère - Habillage des clôtures de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI), dans le cadre du projet urbain Corridor vert des 5 écoles, pour l'année 2017 ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1170217012

CA17 10 378

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour soutenir la réalisation de la « 3e édition du Salon de l'engagement citoyen de Montréal-Nord ainsi que d'un mini-forum sur le vieillissement à Montréal-Nord » qui se dérouleront les 27 et 28 septembre 2017 à la Place Bourassa.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour soutenir la réalisation de la 3^e édition du Salon de l'engagement citoyen ainsi qu'un mini-forum sur le vieillissement à Montréal-Nord, qui auront lieu les 27 et 28 septembre 2017 à la Place Bourassa ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1174988008

CA17 10 379

Accorder une contribution financière de 2 700 \$ aux organismes de loisirs suivants: 1 350 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude; 1 100 \$ aux Loisirs Sainte-Colette et 250 \$ au 188^e groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 350 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 100 \$ aux Loisirs Sainte-Colette pour l'année 2017 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au 188^e groupe marin Montréal-Nord (scoutisme marin) pour l'année 2017 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1177549015

CA17 10 380

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Soirée Méritas 2017 » qui aura lieu le 27 octobre 2017 à l'école hôtelière Calixa-Lavallée.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la ligue de tennis de Montréal-Nord pour la tenue de l'événement « Soirée Méritas 2017 » qui aura lieu le 27 octobre à l'école hôtelière Calixa-Lavallée ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1177549018

CA17 10 381

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Paroles d'excluEs pour soutenir les activités de Noël du regroupement des citoyens de l'Îlot Pelletier à Montréal-Nord et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Paroles d'excluEs pour soutenir les activités de Noël du regroupement des citoyens de l'Îlot Pelletier à Montréal-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1173848024

CA17 10 382

Accorder une contribution financière de 200 \$ à l'Association Espérance de vie - Enfants du monde pour la 2^e édition annuelle de la campagne de financement et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à l'Association Espérance de vie - Enfants du monde pour la 2^e édition annuelle de la campagne de financement ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1173848025

CA17 10 383

Accorder une contribution financière de 200 \$ à la Coopérative Multi-sports de Montréal-Nord pour le soutien au développement de Meghan Jasmin, joueuse de baseball de Montréal-Nord qui fait partie de l'équipe nationale du Québec.

**Mme Chantal déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(Mme Rossi a des liens avec la citoyenne)**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à la Coopérative Multi-sports de Montréal-Nord pour le soutien au développement de Meghan Jasmin, joueuse de baseball de Montréal-Nord qui fait partie de l'équipe nationale du Québec ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1171280006

CA17 10 384

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 juillet 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1173848019

CA17 10 385

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173848020

CA17 10 386

Autoriser une dépense additionnelle de 10 122 \$ représentant l'excédent de la rémunération pour le poste temporaire de bibliothécaire dans le cadre du projet d'agent de liaison de la Division des bibliothèques pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 10 122 \$ représentant l'excédent de la rémunération pour le poste temporaire de bibliothécaire dans le cadre du projet d'agent de liaison de la Division des bibliothèques pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1166819004

CA17 10 387

Autoriser une dépense additionnelle de 7 436,89 \$, taxes incluses, auprès de Teknion Roy et Breton Inc., pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers et les services de réaménagements et déménagements des mobiliers existants pour le projet de réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle au montant maximal de 7 436,89 \$, taxes incluses, auprès de Teknion Roy et Breton Inc., pour la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers et les services de réaménagements et déménagements des mobiliers existants pour le projet de réaménagement des locaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG13 0116) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1177387002

CA17 10 388

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fédération de la Région des Pouilles-Québec pour l'achat d'une publicité pour appuyer leur activité annuelle du mois d'octobre et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fédération de la Région des Pouilles-Québec pour l'achat d'une publicité pour appuyer leur activité annuelle du mois d'octobre ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1173848026

CA17 10 389

Autoriser une dépense de 250 \$ auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 250 \$, taxes incluses, auprès de la Fondation Beaulieu-Blondin pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du tournoi de golf 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1173848021

CA17 10 390

Autoriser une dépense de 100 \$ à la Fondation Collège Marie-Victorin pour l'achat d'une publicité pour la 19^e édition du Tournoi de golf 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 100 \$ auprès de la Fondation Collège Marie-Victorin pour l'achat d'une publicité pour la 19^e édition du Tournoi de golf 2017 de la fondation ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1173848023

CA17 10 391

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période de septembre 2017 à juillet 2020, du club d'âge d'or Stella Alpina (section masculine) et du club d'âge d'or Le Soleil à titre de partenaires privés.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période de septembre 2017 à août 2020, au club d'âge d'or Stella Alpina (section masculine) et au club d'âge d'or Le Soleil à titre de partenaires privés.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1177549014

CA17 10 392

Donner un avis de motion et présenter en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de « Règlement RGCA17-10-0007-1 abrogeant le Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels ».

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA17-10-0007-1 abrogeant le Règlement RGCA17-10-0007 autorisant un emprunt de 1 211 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments sportifs et culturels.

ET QUE soit présenté le projet de Règlement RGCA17-10-0007-1 qui a été remis aux membres de conseil.

40.01 1160630059

CA17 10 393

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 septembre 2017, à 18 h 45, et adopter le second projet de « Règlement de zonage R.R.1562.039 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847 » (zone agroalimentaire Albert-Hudon).

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 5 septembre 2017, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.039 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847 » (zone agroalimentaire Albert-Hudon).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1170576030

CA17 10 394

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-029 afin d'autoriser l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareils de conditionnement, ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans la cour latérale devant un mur de façade pour le bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-029 afin d'autoriser l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareils de conditionnement, ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans la cour latérale devant un mur de façade pour le bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1170576026

CA17 10 395

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-029 afin d'autoriser l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareils de conditionnement, ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans la cour latérale devant un mur de façade pour le bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-029 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon, lots 1 667 876 et 1 667 902 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

- Déroger à la grille RM36-772 et permettre d'occuper le bâtiment par des activités liées à l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareil de conditionnement, équivalent à l'usage commerce de gros de machine, matériel et fournitures pour l'industriel (Ch) ;
- Déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage refondu 1562 et permettre d'implanter une aire de stationnement dans la marge avant du bâtiment.

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- L'obligation de déposer un plan de réaménagement du stationnement et de verdissement du site conformément aux dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 ;
- Que toutes les activités doivent se dérouler à l'intérieur du bâtiment.

Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1170576026

CA17 10 396

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre une marge avant principale de 3,18 m au lieu de 4,5 m requis pour le 10812, avenue du Parc-Georges, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,18 m au lieu de 4,5 m requis ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiaire ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 174 277 du cadastre du Québec, soit le 10812, avenue du Parc-Georges.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1175995013

CA17 10 397

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre une marge avant principale de 4,23 m au lieu du 4,5 m requis et permettre un porche empiétant dans la marge avant principale sur une distance de 1,7 m au lieu du maximum prescrit de 1,5 m pour le 11963, avenue Matte, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, une marge avant principale de 4,23 m au lieu de 4,5 m requis et un porche empiétant dans la marge avant principale sur une distance de 1,7 m au lieu du maximum prescrit de 1,5 m ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 667 976 du cadastre du Québec, soit le 11963, avenue Matte.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1177040018

CA17 10 398

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre une marge avant principale de 3,69 m au lieu de 4,5 m requis pour le 11931 au 11937, avenue Hénault, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, une marge avant principale de 3,69 m au lieu de 4,5 m requis ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 301 578 du cadastre du Québec, soit le 11931 au 11937, avenue Hénault.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1177040017

CA17 10 399

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : Permettre un dégagement de 0,85 m entre un garage isolé et une ligne de terrain au lieu de 1 m requis pour le 4126 au 4130, rue de Charleroi, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures, un dégagement de 0,85 m entre un garage isolé et une ligne de terrain au lieu de 1 m requis ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 412 710 du cadastre du Québec, soit le 4126 au 4130, rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1177040016

CA17 10 400

Abroger la résolution CA17 10 293 et statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une marge latérale de 0,8 m au lieu de 1,98 m pour le 4650, rue d'Amiens, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit abrogée la résolution CA17 10 293 ;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale de 0,8 m au lieu de 1,98 m ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celle-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 845 728 du cadastre du Québec, soit le 4650, rue d'Amiens.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1175995011

CA17 10 401

Modifier la résolution CA16 10 162 et statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre quatre (4) balcons situés à 0,3 m de la ligne de terrain au lieu de 2 m, un toit plat qui n'est pas vert ou n'est pas couvert d'un matériau de revêtement de couleur blanche et aucun arbre au lieu de 1 en marge avant principale pour le 10031, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA16 10 162 et que la dérogation « autoriser un balcon situé à moins de 2 m des marges » soit retirée ;

QUE soient accordés, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, 4 balcons situés à 0,3 m de la ligne de terrain au lieu de 2 m, un toit plat qui n'est pas vert ou n'est pas couvert d'un matériau de revêtement de couleur blanche et aucun arbre au lieu de 1 en marge avant principale ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 175 003 du cadastre du Québec, soit le 10031, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1160576006

CA17 10 402

Nommer M. Daniel Bussièrès à titre de chef de division des relations avec les citoyens et des communications à la Direction d'arrondissement, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 18 septembre 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommé M. Daniel Bussièrès, matricule 159472000, à titre de chef de division des relations avec les citoyens et des communications à la Direction d'arrondissement (Emploi : 218210 - Poste : 65642), groupe de traitement FM07, en période d'essai de douze (12) mois à compter du 18 septembre 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1175871005

CA17 10 403

Nommer Mme Marie Noël-de-Tilly à titre de chargée de communication à la Division des relations avec les citoyens et des communications, de la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 45 semaines à compter du 16 septembre 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie Noël-de-Tilly, matricule 100164362, à titre de chargée de communication à la Division des relations avec les citoyens et des communications de la Direction d'arrondissement (Emploi : 406810 - Poste : 72666), groupe de traitement 1, en période d'essai de 45 semaines à compter du 16 septembre 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1177739001

CA17 10 404

Nommer Mme Élisabeth Brunelle, à titre d'assistante aux événements culturels à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 18 septembre 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Élisabeth Brunelle, matricule 100094065, à titre d'assistante aux événements culturels à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 721000 - Poste : 35898), groupe de traitement 10, en période d'essai de six (6) mois à compter du 18 septembre 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1175190006

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante d'arrondissement, déclare la séance levée.

Chantal Rossi
Mairesse suppléante d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017.